

COMMUNE DE LA CELLE (CHER)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

Conformément aux articles L 2121-07 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le conseil municipal, légalement convoqué le 04 octobre 2021, s'est réuni en séance extraordinaire le huit novembre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente minutes en Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 08 - nombre de votants : 08
Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Nadine DELCAMBRE, Clément TOUZET, Guy CHANTEMILANT, Serge BREVET, Marinette BERGER.
Etaient absentes excusées : Gwennaëlle LE CLECH, Jennifer BRUYÈRE, Mathilde THEVENET.

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER
Convocation du 05/11/2021, notifiée et publiée par affichage le 05/11/2021
La séance a été publique. -

ORDRE DU JOUR :

Contrat PEC – modification de la délibération du 1^{er} avril 2021 (conditions et durée)

Contrat PEC – modification de la délibération du 1^{er} avril 2021 (conditions et durée)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2021-018 du 1^{er} avril 2021 relative à la création d'un emploi aidé P.E.C. (parcours emploi compétences)

Monsieur le maire expose au conseil municipal ses démarches auprès de la mission locale de Saint-Amand-Montrond dans la recherche d'un jeune éligible à ce dispositif, et propose la candidature de Monsieur Tanguy LANGEVIN (non titulaire du permis B) dans les conditions ci-après :

Durée du contrat : 12 mois

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures

Rémunération : SMIC en vigueur

Nature du poste : entretien des locaux communaux et espaces verts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** d'attribuer le poste créé dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences à Monsieur Tanguy LANGEVIN dans les conditions citées ci-dessus.

Monsieur le maire est **autorisé** à signer la convention avec les parties concernées (commune, bénéficiaire, Etat) et le contrat de travail à durée déterminée avec le jeune recruté Tanguy LANGEVIN

Pour information

Remise du prix **Capitale Française de la Biodiversité** le jeudi 06 janvier 2022 lors de la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire

Le Maire,
Philippe AUZON